

Villeneuvois à vélo – Compte de résultat

Exercice : Exercice 2022 (clôturé) – du 07/11/2021 – au 31/12/2022

Document généré le 25/04/2023

Charges

6017	Achats stockés - Fournitures	18,90
6021	Achats stockés - Matières consommables	69,20
6065	Petits logiciels	20,00
616	Primes d'assurance	108,03
6181	Documentation générale	62,00
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	294,20
623	Publicité, publications, relations publiques	38,36
6251	Voyages et déplacements	47,00
6257	Frais de réceptions, représentations	100,00
652	Licences fédérales	33,00
6811	Dot. aux amortissements des immobilisations	500,00

Total charges	1 290,69
----------------------	-----------------

Produits

706	Prestations de services	857,80
754	Ressources liées à la générosité du public	270,00
756	Cotisations	480,00
777	Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	250,00

Total produits	1 857,80
Résultat de l'exercice courant (excédent)	567,11

Toutes les écritures sont libellées en €.

Villeneuvois à vélo – Bilan

Exercice : Exercice 2022 (clôturé) – du 07/11/2021 – au 31/12/2022

Document généré le 25/04/2023

Actif

2182	Matériel de transport	2 000,00
28182	Amt. matériel de transport	-500,00
512A	Compte courant	864,11

Total actif	2 364,11
--------------------	-----------------

Passif

131	Subventions d'équipement	1 000,00
139	Subventions inscrites au compte de résultat	-250,00
4010	Autres fournisseurs	1 000,00
4110	Autres usagers	47,00
	Résultat de l'exercice courant (excédent)	567,11

Total passif	2 364,11
---------------------	-----------------

Toutes les écritures sont libellées en €.



**VILLENEUVOIS
À VÉLO**

Association de défense et de
promotion de la pratique
cycliste à Villeneuve-sur-Lot
et dans son agglomération.

11 rue Paul Claudel
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Membre de la FUB
(Fédération des Usagers
de la Bicyclette)

ANNEXE COMPTABLE 2021 – 2022

Le présent document est une annexe, venant compléter le bilan et le compte de résultat de l'association Villeneuvois à vélo, sur l'exercice comptable 2021 – 2022.

I – Présentation de l'association

L'association a été fondée le 17 septembre 2021, lors d'une assemblée générale constitutive à la Maison de la vie associative à Villeneuve-sur-Lot. Elle a pour objet :

« la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité, ainsi qu'en défendant les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, au besoin en étant en justice. »

L'association a été officiellement déclarée à la Préfecture de Lot-et-Garonne le 9 novembre 2021, et au Journal Officiel des Associations le 16 novembre 2021. Elle s'est vue attribuée un SIRET (n° 905 264 792 00011) en novembre 2021. Elle fait partie de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette depuis février 2022.

L'association effectue sa mission principalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Cependant, en vertu d'une délégation de pouvoir de l'association Vélocité en Agenais, elle suit également les différents projets de réaménagement de la Route Nationale 21 en Lot-et-Garonne. À noter qu'en janvier 2023, l'association est devenue délégation départementale de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour le Lot-et-Garonne.

Conformément à l'article IV de ses statuts, l'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit.

Cela passe notamment par :

- l'organisation de tout événement pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association : manifestations, animations pédagogiques (vélo-école, apprentissage de la mécanique...), sorties guidées...
- la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation : réparation de vélos, vente de vélos d'occasion...
- l'intervention auprès des collectivités publiques, administrations et entreprises, pour que le vélo soit pleinement considéré dans les aménagements urbains et périurbains ;
- les conseils apportés aux cyclistes et usagers de deux roues sur des problématiques liées à la circulation ;
- la communication autour du vélo comme moyen de locomotion ;
- l'élaboration de relations avec les associations aux buts similaires, aux niveaux local, régional et national.

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration. Aucune procédure de recours n'a été lancée en 2021 ou 2022.

II – Exercice comptable

Le présent exercice comptable couvre la période du 7 novembre 2021 au 31 décembre 2022. Cette exception à la règle d'exercice comptable annuel a été réalisée car étant le premier exercice comptable de l'association, qui souhaite avoir une comptabilité calendaire, avec des exercices couvrant du 1^{er} janvier N au 31 décembre N. Le 7 novembre 2021 correspond à la date d'enregistrement de la déclaration de l'association au guichet de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

La comptabilité de l'association s'est d'abord effectuée à la main, puis a été importée en septembre 2022 sur le logiciel « Garradin », depuis renommé en « [Paheko](#) ». Ce logiciel permet de produire une comptabilité conforme au Plan Comptable Associatif français, en vertu du règlement ANC n°2018-06. La comptabilité, initialement effectuée à la main, ne permettait pas de faire de distinction entre les différentes adhésions reçues lors de ses événements de l'association. Ceci a été corrigé en fin d'année.

III – Événements marquants

Les principaux événements marquants dans l'exercice comptable ont été la création de l'association, l'acquisition du vélo-cargo (voir partie IV) ainsi que les ateliers de réparation de vélos proposés au Café cantine, avec l'association Les bénévoles du 47.

La projection du film Why we cycle au Festi'nature de l'association Horizon vert a été intégralement financée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois.

Similairement, l'acquisition du vélo-cargo a fait l'objet d'une campagne de don et de financement participatif, inscrite au compte de résultat alors que le vélo-cargo fait l'objet d'un amortissement. Il en résulte un excédent important pour l'exercice 2022, qui ne sera utilisé que lors de l'acquisition complète du vélo-cargo.

IV – Immobilisations

L'association a fait l'acquisition le 31 décembre 2022 d'un vélo-cargo, triporteur à assistance électrique de la marque Christiania Bikes, d'occasion auprès de l'association X, pour la somme de 2 000 €, par l'intermédiaire d'Adrien Chaud, président ayant acquis le triporteur le 22 mai 2022. L'association verse deux paiements à Adrien Chaud pour ce triporteur : 1 000 € en décembre 2022, et 1 000 € en 2023.

Le financement de ce vélo-cargo est le suivant :

- **Subvention CAGV** : 700 € ;
- **Subvention mairie de Pujols** : 300 € ;
- **Auto-financement** : 1 000 €.

Étant un véhicule dont la valeur est supérieure à 1 000 €, ce triporteur fait l'objet d'un amortissement sur quatre ans, calculé comme suit :

	Dotations aux amortissements des immobilisations	Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat
Exercice 2022 (31/12/2022)	500 €	250 €
Exercice 2023 (31/12/2023)	500 €	250 €
Exercice 2024 (31/12/2024)	500 €	250 €
Exercice 2025 (31/12/2025)	500 €	250 €
Total	2 000 €	1 000 €

V – Valorisation du bénévolat

Comme dans toute association, le bénévolat représente une part importante des contributions volontaires de l'association. En l'absence de salarié·e, le bénévolat est l'unique moyen de faire vivre l'association. En 2021 et 2022, le bénévolat a consisté en de nombreuses tâches, que l'on peut diviser en trois catégories :

- tâches administratives et présence dans les réunions d'aménagements : principalement effectué par les membres du Conseil d'Administration ;
- aide dans les ateliers de réparation : une dizaine d'adhérents ;
- organisation des événements (véloparade) et des randos vélo et culture en Villeneuvois : quelques adhérents.

Par impossibilité de comptabiliser le bénévolat de manière fiable, le bénévolat n'est pas comptabilisé dans le résultat de l'exercice 2022. Il représente cependant **autour de 400 heures**.

VI — Bilan comptable

L'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 567,11 €, dû à un total de charges de 1 290,69 € contre un total de produits de 1 857,80 €. Cependant, cet excédent est « biaisé » par la campagne de financement participatif du triporteur, ayant entraîné une augmentation importante des dons entrant dans le compte de résultat, alors que le vélo-cargo est une immobilisation à amortir sur quatre ans. Ainsi, le résultat, fidèle à ce qu'ont été les comptes en 2021 2022, ne sera logiquement pas reproduit en 2023.